



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 11

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(Nº 6) — *Loi sur la reconnaissance des langues des signes/The Sign Languages Recognition Act;*
(M^{me} la ministre FONTAINE)

(Nº 228) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (distribution des fonds excédentaires)/The Workers Compensation Amendment Act (Distribution of Surplus Funds).*

(M^{me} COOK)

M. GOERTZEN, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 2 décembre 2025, à 18 h 30, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Questions à l'étude :

- Le rapport *Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année* du vérificateur général, daté de mars 2022;
- le chapitre « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année » tiré du rapport intitulé *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général, daté de février 2025.

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M^{me} CHEN;
- M^{me} COMPTON;
- M^{me} DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. EWASKO;
- M. GOERTZEN (président);
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. OXENHAM;
- M^{me} STONE.

Substitution effectuée avant la réunion :

M^{me} BYRAM remplace M^{me} STONE.

Personnes étant intervenues :

- Tyson Shtykalo, vérificateur général du Manitoba;
- Mona Pandey, sous-ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport *Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année* du vérificateur général, daté de mars 2022, et l'a adopté sans modifications.

Chapitre étudié dont l'examen a été complété :

Le Comité a examiné le chapitre « Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance : Prise en charge de la réponse à la pandémie de la maternelle à la 12^e année » tiré du rapport intitulé *Suivi des recommandations précédemment émises* du vérificateur général, daté de février 2025, et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. GOERTZEN, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la ministre SCHMIDT dépose le rapport annuel sur les programmes d'alimentation 2024-2025 daté de décembre 2025.

(Document parlementaire n° 7)

M^{me} FONTAINE, *ministre responsable de l'Accessibilité*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale des personnes en situation de handicap qui a lieu aujourd’hui.

M^{me} BYRAM et, avec le consentement de l’Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} DELA CRUZ, M. WHARTON, M^{me} COMPTON, M. NARTH et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l’Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d’ouverture de sites d’injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu’aucun nouveau site d’injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l’éducation et l’impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l’éducation au Manitoba.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

Après la présentation des pétitions, M^{me} BYRAM soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 39(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir les échecs lamentables et répétés en ce qui a trait à la protection des enfants pris en charge et au signalement d'incidents en temps opportun.

M^{me} BYRAM et M^{me} la *ministre* FONTAINE interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députées pour les conseils qu'elles ont bien voulu me donner sur la motion de la députée d'Agassiz portant sur une question urgente d'intérêt public. L'avis prévu par le paragraphe 39(1) du *Règlement* a été fourni en temps utile, c'est-à-dire au moins 90 minutes avant le début de l'examen des affaires courantes, et j'en remercie la députée.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question traitée dans la motion de la députée doit être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il est en outre essentiel que celle-ci ne puisse être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté très attentivement les arguments proposés. Bien que la protection des enfants pris en charge et le signalement d'incidents en temps opportun soient des questions effectivement très sérieuses et qu'elles méritent d'être examinées et débattues, mon rôle ici est de déterminer s'il existe d'autres occasions pour le faire.

Cela étant dit, je dois souligner que les députés ont l'occasion de faire des déclarations à ce sujet pendant la période des déclarations de député ou au moyen d'un grief. Ils peuvent également poser des questions pendant la période des questions orales. En outre, de telles occasions continueront de se présenter chaque jour de séance.

Par conséquent, je ne crois pas que cette motion satisfasse aux critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public puisqu'il existe d'autres occasions pour débattre de cette question. C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre WIEBE* tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. JOHNSON et PIWNIUK interviennent. M^{me} ROBBINS exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom LINDSEY